



INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS ET TROPHÉES COUPE DE FRANCE (SAISON 2015 – 2016)

**Destinataires : Les clubs en Championnats de France. Les Ligues Régionales pour transmission aux clubs accédants aux Championnats de France.
Copies : Comités Départementaux**

Nombre de pièces jointes : 1

- Information:**
- Diffusion vers :**
- Echéance de réponse**

1/ Engagements en Championnats de France Seniors

Les associations sportives devant participer à un Championnat de France Seniors lors de la saison 2015/2016 ont l'obligation de saisir et valider leur engagement via Internet.

Où ?

Sur FBI, vous devez aller dans l'onglet « Compétitions » puis « Engagements ». L'accès à FBI est disponible sur le site de la FFBB : www.ffbb.com dans l'onglet FFBB puis FBI – Extranet.

Quand ?

Du lundi 15 juin 2015 au dimanche 21 juin 2015 inclus.

Comment ?

Avec l'aide du code d'accès du club.

Vous trouverez en pièce jointe la notice explicative. Merci aux clubs de la lire attentivement avant de renseigner le dossier d'engagement. En cas de modification du correspondant principal par rapport à la saison 2014-2015, merci de bien vouloir effectuer la modification auprès du Comité Départemental **avant le 14 juin 2015.**

Pour les associations sportives ne souhaitant pas monter ou être en Championnat de France la saison prochaine, merci de bien vouloir en informer le plus rapidement possible la Commission Fédérale Sportive (engagement20152016@ffbb.com) et la Ligue Régionale.

2/ Contraintes pour l'établissement des calendriers

Un mode opératoire unique de transmission des contraintes des clubs est mis en place. Aucune demande reçue par mail, par courrier ou par quelconque intermédiaire que ce soit ne sera prise en compte. Nous invitons les clubs à poser en une seule fois l'ensemble de leurs demandes sur le formulaire d'engagement. **Seules les contraintes indiquées sur le formulaire d'engagement seront prises en considération.**

ATTENTION : Pour les clubs souhaitant le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

3/ Rappel : Qualification en Trophées Coupe de France F et M

Les engagements des équipes de Championnat de France ne sont plus automatiques pour les Trophées Coupe de France Seniors Masculins et Féminins (saison 2015-2016). Ils se font sur la base du volontariat pour toutes les équipes. Seules les équipes Espoirs PRO A ont l'obligation d'y participer.

Un club ayant une équipe qualifiée d'office pour le Trophée Coupe de France peut librement engager une ou plusieurs équipes en Coupe Territoriale Qualificative. Cette équipe peut se qualifier, sans restriction, en Trophée Coupe de France.

A l'exception de la finale du Trophée Coupe de France Seniors, deux équipes d'un même club ne pourront pas se rencontrer. Ce principe sera appliqué à partir des 1/32èmes du TCSM et des 1/16èmes du TCSF.

Les clubs de Championnats de France NM3, NM2, NF3, NF2, NF1 et les Espoirs LFB souhaitant se qualifier pour les Trophées Coupe de France doivent prendre contact avec leur Ligue Régionale pour participer aux Coupes Régionales Qualificatives.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Charlotte DOREAU Responsable Service Pratiques Sportives	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2015-05-27 4-SPORTIVE Note Informations sur les Engagements en Championnats de France Seniors et Trophées Coupe de France (Saison 2015 – 2016) - VFIN	